

Carte d'identité du syndicat :

Faire un état des lieux en ayant une connaissance fine du salariat de l'entreprise.

- •Les différents services, les différentes activités.
- •Le nombre de salariés par service : ouvriers, employés, cadres, techniciens, hommes, femmes.
- •Où sont les syndiqués dans l'entreprise?
- •Quel est le taux de représentativité de la CGT aux dernières élections professionnelles : + 10 % ? + 30 % ? + 50 % ?
- •Y-a-t-il d'autres organisations syndicales dans l'entreprise?

Se fixer des objectifs concrets

- •Là où on a des syndiqués et là où il n'y a pas de syndiqués en ciblant des ateliers, des services...
- •Objectifs quantitatifs par ateliers, services...
- Objectif quantitatifs par syndiqué.
- •Se fixer des points d'étape réguliers (3 mois, 6 mois) de la mise en œuvre du plan de travail.

Avoir un plan de travail partagé par l'ensemble de la direction du syndicat.

- •Définir les actions à mener par service, par atelier.
- Contacts individuels.
- Contacts collectifs sur les revendications des salariés en lien avec les repères revendicatifs CGT.
- Avoir un calendrier.
- •Répartir les tâches : qui fait quoi?
- •Définir le temps syndical consacré pour la syndicalisation.
- •Prévoir des bilans d'étape.
- évaluer les résultats :
 - assurer le suivi dans la durée ;
 - faire vivre le plan de syndicalisation.
- Faire connaitre les résultats (POSITIVER) :
 - aux syndiqués ;
 - aux salariés :
 - à l'union locale, à l'union départementale et à la fédération.
- Avoir un matériel permanent de syndicalisation en lien avec l'activité de l'entreprise et de l'actualité.
- •Se saisir du matériel à disposition dans les unions locales, l'union départementale et les fédérations.

Avec qui?

- •Les syndiqués, les militants, les élus et mandatés.
- •Un camarade doit être spécifiquement en charge de ce plan.
- •Ne pas hésiter à solliciter l'union locale, l'union départementale et la fédération



Construire une démarche de syndicalisation là où nous sommes absents



Se fixer des objectifs concrets, réalistes et réalisables.

- •Cibler des entreprises par bassin d'emploi.
- •Recenser les éventuels syndiqués dans ces entreprises
- Pour chaque entreprise ciblée identifier un syndicat pour le parrainage.
- •Cibler des concentrations d'entreprises sur des zones industrielles ou artisanales.
- •Organiser une présence CGT régulière avec les salariés.
- •Objectifs quantitatifs par bassin d'emploi, zones, entreprises, professions.
- •Se fixer des points d'étape communs réguliers (trois mois, six mois, un an).

Avoir un plan de travail

- Mettre en œuvre votre plan de syndicalisation.
- •Assurer une réunion régulière de la CGT sur les axes définis.
- •Aider à termes les nouveaux syndiqués à s'organiser dans la CGT.
- •S'assurer d'avoir le matériel nécessaire pour votre intervention sur la cible.
- •Faire connaitre les résultats :
- aux syndiqués ;
- aux salariés ;
- à l'union locale, à l'union départementale et aux professions concernées.
- •Avoir des tracts spécifiques en fonction des bassins d'emploi, des zones, desprofessions.

Avec qui?

Pour que les militants, les syndiqués s'approprient le projet, s'appuyer sur des forces déjà existantes du territoire, de la zone ou de la profession (syndicats départementaux, d'entreprise, ...).

Un camarade doit être spécifiquement en charge de ce plan.

Définir et partager le temps syndical (et les disponibilités) consacré au projet.



Des syndiqués organisés dans un syndicat pour une meilleure efficacité revendicative



Rappel de résolution N°4 du 49ème Congrès :

La Cgt portera donc ses efforts sur la syndicalisation et l'organisation de tous les syndiqués dans un syndicat, sur la qualité de vie syndicale, la formation syndicale et l'efficacité revendicative de chaque syndicat.

Le périmètre de chaque syndicat doit être défini selon sa capacité à remplir plusieurs fonctions :

- Élaborer avec les salariés les revendications dans toutes leurs dimensions (professionnelle, locale, interprofessionnelle, nationale...),
- Construire un rapport de forces avec les salariés pour obtenir des avancées dans l'entreprise ou l'établissement mais aussi au-delà, à partir des entités et communautés de travail sur lesquelles le syndicat est amené à rayonner pour créer les convergences et solidarités nécessaires à une démarche de conquête.
- Animer les négociations sur l'ensemble des catégories et établissements et/ou entreprises sur lesquels il rayonne (démocratie, consultation, action ...),
- Mettre en œuvre la démocratie syndicale sur l'ensemble de son périmètre à l'appui de la charte de la vie syndicale votée au 47e Congrès confédéral, de la charte des élus et mandatés et de la charte égalité femmes/hommes. Cela inclut la mise en place de sections syndicales et la prise en compte des diversités et des spécificités.
- Construire et faire vivre les orientations de la Cgt auprès des syndiqués et de l'ensemble des salariés du périmètre du syndicat.
- Participer dans sa mesure et être acteur de la réussite des initiatives professionnelles et interprofessionnelles.

Rappel des décisions 52eme Congrès : Thème 4

Le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse, de classe, utile et efficace !

- Devant l'enjeu que représente la jeunesse pour l'avenir de la société en général et de la CGT en particulier, la confédération impulsera la mise en place d'outils revendicatifs et de communication pour favoriser la syndicalisation et la formation des jeunes travailleurs et travailleuses afin qu'ils puissent s'organiser et construire leur syndicalisme de luttes et de conquêtes sociales, sociétales et environnementales.
- Les organisations UGICT et UCR devront élaborer avec la confédération des plans de

travail déclinés dans les professions et les territoires

- La création de syndicats multiprofessionnels, ou territoriaux professionnels a pour objectif
 que chaque syndiqué et syndiquée ait un syndicat. Un accueil spécifique, en fonction de
 la taille de l'entreprise, sera organisé pour fidéliser la syndicalisation et développer
 l'organisation. Pour rendre plus efficace la vie démocratique de ces syndicats, le congrès
 propose plusieurs pistes à mettre en œuvre sous la responsabilité des unions
 départementales et des fédérations. Un bilan en sera présenté au 53e congrès
 confédéral.
- L'animation d'un syndicat multipro ou territorial professionnel peut être faite par un (des) militant(s) d'un autre syndicat, d'une organisation territoriale ou professionnelle sous la responsabilité des UD et FD concernées afin d'assurer la continuité de l'activité, le suivi des adhérents et adhérentes et l'accompagnement des nouvelles bases.
- Une partie des travailleurs et travailleuses, provenant des entreprises de moins de 20 salariés et salariées peuvent s'organiser de façon permanente au sein de ce type de syndicat sous les formes appropriées pour construire le syndicalisme dont ils ont besoin.
- Pour celles et ceux provenant des entreprises de plus de 20 salariés et salariées, une délimitation dans le temps de 2 ou 3 ans paraît pertinente jusqu'à la création d'un syndicat plus à même de répondre à leurs attentes.
- Expérimenter de nouveaux modes d'animation de l'activité de la CGT localement sous la responsabilité des unions départementales (antennes, référents territoriaux ...);
- La commission exécutive confédérale doit veiller à ce que les organisations puissent avoir les moyens de cette mise en œuvre
- Ces orientations seront déclinées dans un plan de travail qui devra préciser la place des organisations de la CGT et leur articulation pour gagner en efficacité. Ce chantier pourrait faire l'objet d'une mise à jour des statuts de la CGT au 53e Congrès.
- Renforcer la place des femmes pour gagner la mixité à tous les niveaux

Structuration de nos forces organisées

Par ailleurs, si nous faisons de notre développement à travers ce projet une priorité pour notre union départementale, il nous faut dans le même temps poursuivre la structuration de nos forces organisées. C'est pourquoi nous allons entamer un travail de réflexion autour de la création et de la structuration de......

Pour ce qui concerne les syndicats existants, un travail est à mener sur la tenue d'AG régulières de syndicats (au moins une AG par an) et la mise à jour des statuts en lien avec les critères de représentativité.

Ce projet est la propriété collective de tous les militants de la CGT de notre département et particulièrement de la CE de l'UD.

Il constitue l'élément fédérateur de notre démarche collective de renforcement au service de l'amélioration des rapports de force, il fera l'objet d'une évaluation régulière à notre Commission Exécutive trimestriellement.

Le pôle Organisation Développement de l'Espace «vie syndicale» confédéral est le référent de notre union départementale dans la mise en œuvre de notre démarche.

Sous la responsabilité de la CE et du secrétaire général de l'union départementale, c'est ------ qui aura la charge de la coordination de nos axes de travail.

